

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le quinze du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------|--------------|-------------------|
| Afférents au Conseil 38 | | |
| Présents 21 | Absents 8 | Procurations 9 |
| VOTE PUBLIC | | |
| Pour 30 | Contre 0 | Abstentions 0 |

Présents : MM. A.ALBERTINI - L. ANDREANI - D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI - J.EMMANUELLI - ML. GUERINI - P. GUGLIELMACCI - P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI - L. PINELLI - J. ROBICHON - MJ. SALVATORI - A. SANTINI - F. SEVEON - E.SUZZONI - P.SIMEONI représenté par R.SANROMA.

Absent(s) : M. MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - A. FALCUCCI - J. LUCIANI - E. MUNIER - R. POIRON - G. SELLIER -

Absent(s) ayant donné procuration : FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON - D. ANDREANI à L. ANDREANI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - J. GUGLIELMACCI à A. SANTINI - P. GUIDONI à E. ORSINI - N. MARIANI à J. PAOLINI - JM. NOBILI à JB. CECCALDI - R. SANTELLI à D. BICCHIERAY - JM. SEITE à F. MARCHETTI.

Secrétaire : ML. GUERINI

Date de convocation : 09/12/2015

Date d'affichage :

OBJET :

AMENAGEMENTS POUR LA
CREATION DE DALLES AU QUAI
DE TRANSIT DE NOTRE DAME
DE LA SERRA

PLAN DE FINANCEMENT

Le Président présente à l'assemblée une proposition d'aménagement du quai de transit des ordures ménagères de Notre Dame de la Serra à Calvi par la création de quatre dalles bétonnées afin d'améliorer les conditions d'exploitation des installations.

- Jambages pour pose d'un Algéco
- Dalle pour bennes en pyrolles
- Dalle pour quai de déchargement des ordures ménagères
- Dalle pour stationnement de remorques à fond mouvant

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette dépense est estimée à 29 675 € HT.

Il convient de rechercher une aide financière auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale à hauteur de 80% du montant global de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

CTC dotation quinquennale : 80 %, soit 23 740 €

CCCB autofinancement : 20%, soit 5 935 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE cet exposé,

ADOpte le plan de financement proposé.

SOLLICITE de la part de la Collectivité Territoriale de Corse une aide financière à hauteur de 80 % soit un montant de 23 740 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 29 675 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20151315-49-2015-DE

DIT que la Communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20 % restant auxquels s'ajoute la TVA.

Accusé certifié exécutoire

AUTORISE le Président à lancer et engager les investissements en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Réception par le préfet : 21/12/2015



Fait et délibéré, le 15 décembre 2015

Pour copie conforme

Le Président

